

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2020

### Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni publiquement le 23 mai 2020 à 09 heures 30, au Parc des Expositions Ainterexpo – Hall C, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

#### Présents :

Marie-Jo BARDET, Agnès BLOISE, Jérôme BUISSON, Christian BURTIN, Fabrice CANET, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Blanche CHAUSSAT, Sylviane CHENE, Christophe COQUELET, Alexa CORTINOVIS, Françoise COURTINE, Baptiste DAUJAT, Jean-François DEBAT, Martine DESBENOIT, Thierry DOSCH, Raphaël DURET, Benoît FEUVRIER, Michel FONTAINE, Anne FORESTIER, Yvonne GAHWA, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Isabelle MAISTRE, Jessie MALLET, Nathalie MARIADASSOU, Claude MARQUIS, Patricia MEDEVILLE, Ouadie MEHDI, Thierry MOIROUX, Béatrice MORIN, Christophe NIOGRET, Andy NKUNDIKIJE, Catherine NOURRY, Nadia OULED SALEM, Françoise PRUDENT, Aurane REIHANIAN, Jean-Luc ROUX, Michaël RUIZ, Claudie SAINT ANDRE, Sara TAROUAT-BOUTRY, Suaip ZINKAL, Benjamin ZIZIEMSKY

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance, et rappelle tout d'abord les résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 mars 2020. Puis il procède à l'appel nominal des 43 conseillers municipaux élus et constate qu'ils tous présents. Il les déclare installés dans leurs fonctions.

Il cède ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge, M. Michel Fontaine pour présider l'élection du Maire.

M. Fontaine constate que le quorum est atteint. Il propose la désignation de M. Aurane Reihanian en qualité de secrétaire de séance et de Mme Isabelle Maistre en qualité d'assesseur pour le dépouillement.

Puis, le Conseil Municipal,

#### **N°2020.05.01 - Election du Maire (Rapporteur : M. Michel FONTAINE)**

*Après interventions de MM. Reihanian, Buisson,*

*Ayant enregistré 3 candidatures : Monsieur Jean-François DEBAT, M. Aurane Reihanian, Monsieur Jérôme Buisson,*

*Après avoir procédé à un vote à bulletin secret,*

**A LA MAJORITE des votants (36 voix),**

**PROCLAME** M Jean-François DEBAT, Maire de la Commune de Bourg-en-Bresse.

M. Jean-François DEBAT, qui accepte cette fonction, prend la présidence de la séance. Il procède à une allocution et invite notamment les personnes présentes à respecter une minute de silence en hommage aux victimes du Covid-19. Puis le Conseil municipal, se prononçant sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

**N°2020.05.02 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire (Rapporteur : M. Jean-François DEBAT)**

*Après interventions de Mme Bloise ,MM. Reihanian, Ruiz, Buisson, Coquelet,*

**A LA MAJORITE des votants (36 voix), 7 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, CHAUSSAT et MM BUISSON, COQUELET, REHANIAN, RUIZ)**

**DECIDE** de fixer à 12 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

**N°2020.05.03 - Election des Adjoints au Maire (Rapporteur : M. Jean-François DEBAT)**

*Ayant enregistré 1 seule liste candidate, avec pour tête de liste Mme Isabelle MAISTRE,*

*Après intervention de M. Reihanian,*

*Après avoir procédé à un vote à bulletin secret,*

**A LA MAJORITE des votants (35 voix), Mmes BARDET, BLOISE, et MM COQUELET, REHANIAN ne prenant pas part au vote**

**PROCLAME** les Adjoints au Maire suivants élus :

1ère Maire-Adjointe	Isabelle Maistre
2ème Maire-Adjoint	Thierry Dosch
3ème Maire-Adjointe	Sylviane Chêne
4ème Maire-Adjoint	Christophe Niogret
5ème Maire-Adjointe	Nadia Ouled Salem
6ème Maire-Adjoint	Fabrice Canet
7ème Maire-Adjointe	Françoise Courtine
8ème Maire-Adjoint	Andy Nkundikije
9ème Maire-Adjointe	Claudie Saint-André
10ème Maire-Adjoint	Benjamin Ziziemsky
11ème Maire-Adjointe	Charline Liotier
12ème Maire-Adjoint	Sébastien Guéraud

**N°2020.05.04 - Lecture de la Charte de l'élu local (Rapporteur : M. Jean-François DEBAT)**

**CONSTATE** la lecture par Monsieur le Maire de la charte de l'élu local prévue à l'article L.111-1-1 du CGCT.

**CONSTATE** que chacun des conseillers municipaux a été rendu destinataire, avec la convocation à la séance de ce jour, de cette charte et d'une copie des articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT.

**N°2020.05.05 - Administration Communale - Autorisation accordée au Maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion pour en accélérer l'exécution (Rapporteur : M. Jean-François DEBAT)**

*Après intervention de M. Reihanian,*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DONNE DELEGATION ET POUVOIR** au Maire, pour la durée du mandat, afin de :

1°arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2°fixer, sans limite, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres

lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° procéder, dans la limite du montant inscrit au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1 de ce même article (décisions de déroger à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat), sous réserve des dispositions de c), et passer à cet effet les actes nécessaires.

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° décider l'alinéation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbain définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire - dans les conditions fixées par la délibération d'instauration du nouveau droit de préemption urbain en date du 18 novembre 2013, qui fixe notamment son champ d'application géographique (zones U et AU du PLU) - ainsi que déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au 1er alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

16° intenter au nom de la commune les actions en justice, défendre la commune dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la commune dans les actions où elle y a un intérêt, et exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Ceci pour l'ensemble des contentieux (civil, pénal, administratif et tous autres...), pour le compte de la commune dès lors que les intérêts de la commune, ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause.

Le Maire est également autorisé à procéder à toute constitution de partie civile, devant toutes les juridictions (juridictions d'instruction et juridiction de jugement ou maisons de justice) pour le compte de la commune dès lors que les intérêts de la commune, ou delui de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause.

Il peut enfin transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans qu'il soit fixé de limite.

18° donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

L'article L.324-1 de ce code prévoit en effet qu'aucune opération de l'établissement public ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.

19° signer la convention prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2019 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 000€.

21° exercer, ou déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, dans les conditions fixées par la délibération d'instauration du droit de préemption commercial en date du 27 septembre 2010, qui précise à la fois son champ d'application géographique, et les conditions d'objectifs auquel ce droit de préemption doit répondre.

22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, sans qu'il soit fixé de limite ou de condition.

Le code de l'urbanisme prévoit en effet pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain, un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou partie d'immeuble situé sur leur territoire et appartenant, notamment à l'Etat et à des sociétés dont il détient la majorité du capital.

23° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant, et quel que soit l'organisme financeur.

26° procéder, sans qu'il soit fixé de limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

27° exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°7561351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

28° ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement (participation du public pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique).

**AUTORISE** le Maire à donner délégation aux adjoints ou aux conseillers municipaux, directeur général des services, directeurs généraux adjoints, directeurs et responsables de services communaux pour l'accomplissement de ces actes.

**AUTORISE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, et dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, le suppléant du Maire puisse exercer les compétences déléguées au Maire.

**N°2020.05.06 - Actes de gestion accomplis en vertu de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et antérieurement en vertu des délibérations des 24 Avril 2014, 23 Juin 2014, 21 Décembre 2015, 3 Avril 2017 et 29 Janvier 2018 (Rapporteur : M. Jean-François DEBAT)**

*Après interventions de Mme Bloise, MM .Ruiz, Coquelet, Le Maire,*

**PREND ACTE** des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période de Septembre 2019 à Mai 2020 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

#### TARIFS

- Tarifs et Redevance à compter du 1er Janvier 2020 – Décision du 24 février 2020 – Modification de l'annexe relative aux coûts RH directs et indirects.
- Décision n°270 – Organisation d'une dizaine de sorties pédestres le jeudi après-midi pour un prix de 4,50 € par personne.

#### CULTURE, ANIMATION ET LOISIRS

- Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Un os dans la Cosmos » avec MABOUL DISTORSION, le samedi 9 mai 2020 à 17h00 place des Bons Enfants – Contrat du 31 mars 2020, pour un montant de 3 810.06€ TTC.
- Avenant au contrat du 6 mars 2020 de cession du spectacle « Close up de magie Romain Lalire » - Report du spectacle prévu le 9 mai au 12 septembre 2020 – Avenant du 16 avril 2020.
- Avenant au contrat du 28 février 2020 de cession du spectacle « Emois, et moi ? » - Report du spectacle prévu le 13 mai au 4 novembre 2020 – Avenant du 16 avril 2020.
- Avenant au contrat du 28 février 2020 de cession du spectacle « Le bal des Hippocampes » - Report du spectacle prévu le 11 avril au 10 octobre 2020 – Avenant du 17 avril 2020.
- Avenant à l'acte d'engagement du 19 février 2020 pour l'animation d'ateliers gravure – Report des ateliers prévus les 15, 17 et 18 avril aux 5 et 9 septembre 2020 - Avenant du 17 avril 2020.
- Avenant à la convention de prêt de l'exposition « Décollons les étiquettes » du 28/02/2020 – Prolongation de l'exposition jusqu'à la fin du confinement - Avenant du 15 avril 2020.
- Avenant au contrat de l'animation « la boom pour les enfants » avec l'association « Ils Scènent » du 19/02/2020 – Report de l'animation prévue le 20/06/2020 au 24/10/2020 - Avenant du 20 avril 2020.
- Avenant à l'acte d'engagement du 3 Janvier 2020 pour l'animation d'ateliers de philosophie « Les p'tits philosophes » - Report des ateliers prévus les 28 Mars et 11 Avril 2020 aux 26 Septembre et 10 Octobre 2020 – Avenant du 11 Mai 2020

#### DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Dans le cadre de la procédure introduite par la FDSEA de l'Ain dans le Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse concernant la contestation d'un titre de recettes émis à son encontre suite à l'opération coup de poing du 18 décembre 2018, Mme Cécile BUISSON-GONIN a été mandaté pour représenter la Ville de Bourg-en-Bresse aux différentes audiences – Décision du 3 Février 2020.
- Mandatement du Cabinet Itinéraires Avocats pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre des recours introduits devant le Tribunal Administratif de Lyon par les sociétés GRDF et ENEDIS contre le règlement de voirie approuvé par délibération du conseil municipal du 24 juin 2019 - Décision du 21 Février 2020
- Règlement d'honoraires au Cabinet d'avocats Itinéraires Avocats, pour un montant de 7 020€ TTC pour la rédaction de deux mémoires en défense pour le compte de la Ville dans le cadre des recours

- introduits par les sociétés GRDF et ENEDIS contre le Règlement de voirie – Décision du 9 avril 2020.
- Mandatement du cabinet Adamas pour accompagner la Ville dans la rédaction des actes afférents à sa décision de favoriser la réalisation de maisons passives sur le lotissement Domaine du Lac – Décision du 20 avril 2020
- Mandatement du Cabinet Itinéraires Avocats pour accompagner la Ville dans la constitution et la rédaction de l'acte de saisine du Conseil de discipline dans le cadre de la procédure de discipline engagée contre l'un de ses agents – Décision du 24 avril 2020

### CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Convention d'occupation précaire avec les associations Compagnie Passaros et l'Arbre Canapas pour l'occupation de 3 bureaux situés à la Maison de quartier des Venues à compter du 1er Janvier 2020, pour une durée de 4 mois et à titre gratuit.
- Convention avec M. MIRALLES Cyril pour l'utilisation du salon intergénérationnel situé dans la résidence « Charles Robin » pour une durée de 1 an.
- Convention avec M. LOSSEROY Julien pour l'utilisation du salon intergénérationnel situé dans la résidence « Charles Robin » pour une durée de 1 an
- Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ain pour la mise à disposition de locaux 12 et 14 Place Alexandre Dumas, pour une durée du 1er Février 2020 au 31 Décembre 2022, à titre gratuit
- Convention avec M. Eric BERGEON pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar 2 à l'aérodrome de Bourg Terre des Hommes pour stationner son ULM Eurostar à compter du 1er Mars jusqu'au 31 Décembre 2020.
- Convention avec Messieurs François LIMONNE et Rémi MOURIER pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar 2 à l'aérodrome de Bourg Terre des Hommes pour stationner leur ULM Savannah à compter du 1er Mars jusqu'au 31 Décembre 2020.
- Avenant à la convention du 31 Décembre 2015 avec M Bernard MISSOL pour l'occupation d'un seul emplacement situé à l'intérieur du hangar 2 à l'aérodrome de Bourg Terre des Hommes pour stationner son avion Cozy du 1er Janvier au 31 Décembre 2020.
- Convention de mise à disposition conclue le 25 Mars 2020 entre la Commune et l'Office Public D'HLM BOURG HABITAT pour la mise à disposition au profit de la Commune pour une durée de 9 mois d'un local de 105 m<sup>2</sup> situé 57 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse moyennant un loyer trimestriel de 4 095 € hors charges.
- Convention au profit du Département de l'Ain pour la sous occupation de locaux 57 avenue Amédée Mercier pour une durée de 9 mois à compter du 1er Avril 2020, à titre gratuit.
- Convention de mise à disposition conclue le 23 Décembre 2019 entre la Commune et l'Office Public D'HLM BOURG HABITAT pour la mise à disposition de locaux de 600 m<sup>2</sup> situé 12 et 14 Place Alexandre Dumas à Bourg-en-Bresse moyennant un loyer mensuel de 5 400 € hors charges; Cette convention est conclue pour une durée de 12 ans du 1er Février 2020 au 31 Décembre 2031.
- 4 Février 2020 avec l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de réunion pour une exposition « Mais qu'est ce qui se passe dans leur petite tête? » le lundi 10 Février 2020.
- 5 Février 2020 avec la Compagnie du 13ème quai en vue de l'utilisation du Centre Léon Bellet pour un projet de création artistique « Scoparium » du 3 Février au 17 Mai 2020.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes pour le projet « médiation en santé dans les quartiers en Politique de la Ville de Bourg-en-Bresse » pour un montant de 125 000 € de fonctionnement (60 % du budget global de 209 560 € incluant la participation en nature de la Ville et 100% des frais réels engagés). Décision du 27 Février 2020
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2020 pour l'aménagement du Grand Tour de Bouvent pour un montant de 107 000 €. Décision du 12 Mai 2020.

## VENTE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

### *Pour une durée de 10 ans*

MICHEL Nadine	265,00 €	VASSALO Francesco frères/sœurs	265,00 €
SERVIGNAT Marie	265,00 €	BOUCHARD Martine	265,00 €
BAILLET Roland	265,00 €	WAGNER Edmond	265,00 €
BERNE Tristan	265,00 €	GARNIER Germaine	265,00 €
ANTUNES David	265,00 €	LANLY Francis	265,00 €
CAYROL Nicole	265,00 €	VARENAT Anne-Marie	265,00 €
BERRIGOT Michelle	265,00 €	MERCIER Guy	270,00 €
FRANCON Maryse	270,00 €	RENOUD Denise	270,00 €
BRUN Stella	270,00 €	FRACHET Christian	270,00 €
MOUSSET Bruno	270,00 €	BRIGNOLI Sandrine	270,00 €
BOUVARD Jean-Michel	270,00 €	CREUZET Jacques	270,00 €
RODET Jean-Pierre	270,00 €	BULIN Serge	270,00 €
CHARGROT Florent	270,00 €	BARTHELEMY Renée	270,00 €
LEBRETON Georges	270,00 €	FRACHET née BELFILS	270,00 €
GIRARD Lucia	270,00 €	VERNE Colette	270,00 €
THOMAS Jocelyne	270,00 €	MARMONT Julie	270,00 €

### *Pour une durée de 15 ans*

LAVINA Marie	139,00 €	CHAPUIS Blandine	139,00 €
BAH Amadou	142,00 €	JAILLET Gabriel	49,00 €
BIEZ Pascal	139,00 €	MORIER Christiane	557,00 €
GOYAUX Soledad	139,00 €	DARBON Thierry	139,00 €
FLECHON Jean-Paul	557,00 €	ROOS Martine	557,00 €
DUCLOZ Michèle	139,00 €	POCHON Annick	139,00 €
MERSOUT Mehdi	139,00 €	FETET Jonathan	139,00 €
CALLENDRET Odette	139,00 €	BATAILLARD-BOUCHARD Catherine	139,00 €
SIGLER Joseph	139,00 €	BARDIN DIT COURAGEOT Lauriane	139,00 €
SEMPE Germain	139,00 €	RUBOD Marie-Thérèse	139,00 €
JUVANON Armand	139,00 €	GOURDOL Pascal	136,00 €
CROISY Laurent	136,00 €	TRICHARD Jean-Marc	136,00 €*
AINARDI Marie	136,00 €	MORANDAT Françoise	136,00 €
GUILLOT Jacques	136,00 €	SALVARY Alfred	139,00 €
LELONG Noëlle	139,00 €	BOUVARD Jean-Pierre	139,00 €
CHAVERNOZ Henri	136,00 €	CHARVERNOZ Michèle	136,00 €
BICHAT Thalide	136,00 €	JOURDAN Georges	139,00 €
CHANEY Rad'hia	139,00 €	BRAZIER Bernadette	139,00 €
LANDIER Suzanne	139,00 €	MAISONNEUVE Jean	139,00 €
BORNEAT Bernard	139,00 €	CECCHI Jean-Hervé	139,00 €
ANGELOT Jean-Louis	139,00 €	ROUX Emilie	139,00 €
PAUGET Danielle	139,00 €	WAGNER Serge	139,00 €
CURT Annie	139,00 €	PONCETY Arnaud	139,00 €
THION André	117,00 €	MATHON Esther	525,00 €
RACHEDI Romain	142,00 €	TERRACONE Nicolas	142,00 €
RODRIGUEZ Gabrielle	142,00 €	CAUQUY Aline	142,00 €
MALEWSKI Stéphane	142,00 €	DESMARIS Max	142,00 €
VASSEUR Muriel	142,00 €	MOREL Yvonne	568,00 €
PIERROT Lucien	142,00 €	TROUFA Robert	535,00 €
BLANCHARD Renée	142,00 €	RIUS Françoise	142,00 €
DANIELE Antonio	142,00 €	LAURENT Pierre	142,00 €
FILALI Hilal	142,00 €	TIRAND Laurence	50,00 €
JAMBON Amandine	142,00 €	ZOUGHLI Eric	142,00 €
ASSAOUI Sabrina	142,00 €	KEBDAOUI Halim	142,00 €
KAABECHE Bouzid	142,00 €	CHAPUIS Blandine	142,00 €

DUSONCHET Gabrielle	117,00 €	RAULIN Solange	142,00 €
SANCHEZ Elsa	136,00 €	SANCHEZ Conception	136,00 €
NICOD Marie	116,00 €	BOULLY Josseline	142,00 €
BONNET Laurence	139,00 €	HAAS Sandrine	139,00 €
CHAMBARD Suzanne	142,00 €	TEVENAZ Nicolas	136,00 €
GILET Marie-Claire	133,00 €	VIALAY André	133,00 €
SUBERT Pierre	142,00 €	MEGARD Marcel	134,00 €
BARREAU Pierre	133,00 €	CARTONNET Suzanne	142,00 €
TESORIELLI Jean-Luc	134,00 €	SANCHEZ Christine	136,00 €
DOMINGUEZ Moïse	50,00 €	CERMAL	142,00 €
TEREBUSCZCZ DIT TEREBUS	568,00 €	MARTELIN Maryline	134,00 €
ANDRE Nathalie	134,00 €	MERLE Yvonne	568,00 €
BUFFARD Jean-Claude	136,00 €	MIETTAUX Jean	136,00 €

*Pour une durée de 30 ans*

DESBENOIT Théodore	118,00 €	FREMION Jean-Yves	356,00 €
ACCARD Gilbert	356,00 €	MARTIN Robert	118,00 €
POMERET Daniel	356,00 €	LEXCELLENT Ludivine	118,00 €
DJALAB Mustapha	356,00 €	ATTALLA Dominique	356,00 €
ARNOULD Corine	356,00 €	KAABECHE Abdelkrim	356,00 €
MAACH Marie-Antoinette	356,00 €	RENAUD Jean-Marc	724,00 €
PONTET-BECHON Danièle	356,00 €	BUIRET Chrystel	356,00 €
LAURENT Marie-Christine	356,00 €	EMERY Gilles	356,00 €
LAFLEUR Christine	346,00 €	VAUCHER Suzanne	356,00 €
TOMASI Michel	349,00 €	CHAPUIS André	349,00 €
MERMIER Jocelyne	356,00 €	VARENAT Daniel	239,95 €
GAGNIEUX Thierry	916,00 €	MATEO	356,00 €
RANDU Denise	118,00 €	PONCIN Evelyne	356,00 €
DUFLOT Bernard	356,00 €	DEBOURG Mathieu	356,00 €
BRIANCON Lucette	356,00 €	MAURIOT Elisabeth	356,00 €
VERNE Bernard	356,00 €	BLANC Marie	363,00 €
STORMACQ Catherine	363,00 €	BUIS Christophe (tuteur)	363,00 €
CHELLALI Fatima	363,00 €	RAVAZ Christine	120,00 €
MULTIN Christian	142,00 €	POBEL Michelle	363,00 €
MAMAN Magalu	120,00 €	LECHELLE André	120,00 €
BOZIC Bozica	363,00 €	COURTOIS Claudine	738,00 €
AFRINE Fatima	363,00 €	MARMONT Danielle	738,00 €
GENOUX Alexandre	363,00 €	KEMATE Mebarka	363,00 €
CHAMBARD Odette	738,00 €	BADDAS Fatima	363,00 €
DILAS Raymond	120,00 €	LAHMANATE Mehdi	259,00 €
PURORGE Antoinette	363,00 €	BAMPA Raymone	299,00 €
MARTIN Suzanne	356,00 €	DI CATALDO Slavatore	363,00 €
MONIN Gilberte	356,00 €	JOSSERAND Raymonde	363,00 €
BACHELET Clotilde	363,00 €	BUISSET Françoise	363,00 €
TRIGON Joëlle	339,00 €		

*Pour une durée de 50 ans*

MASSON Michel	714,00 €	MICHEL Solange	714,00 €
LYS Michèle	714,00 €	MILLET Odette	714,00 €
RODRIGUEZ Juan	714,00 €	RAVANAT René	714,00 €
CARRIER Christian	714,00 €	TRIOL Marie-Louise	714,00 €
RICHARDOT Bernard	728,00 €		



## REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie de recettes du centre de loisirs Alfa3A Les Vennes – Arrêté n°56638 du 10 Février 2020
- Modification de la régie de recettes et d'avances de la médiathèque Camus – Arrêté n°56643 du 10 Février 2020
- Modification de la régie de recettes Web Enchères Bourg – Arrêté n°56698 du 19 Février 2020
- Suppression de la sous régie de recettes restaurant scolaire du pôle Terre en Couleur – Arrêté n°56801 du 10 Mars 2020
- Suppression de la sous régie de recettes restaurant scolaire du pôle des Vennes – Arrêté n°56802 du 10 Mars 2020
- Suppression de la sous régie de recettes restaurant scolaire du pôle Amédée Mercier – Arrêté n°56803 du 10 Mars 2020
- Modification de la régie de recettes cartes d'abonnement du centre nautique et de la base de loisirs de Bouvent – Arrêté n°56904 du 13 Mai 2020
- Création de la sous régie de recettes de cartes d'abonnements d'entrées au parc de loisirs de Bouvent et des cartes de pêche – Arrêté n°56905 du 13 Mai 2020

## DIVERS

- Contrat de prestations de vérifications avec la Société APAVE pour l'année 2020 (vérifications périodiques appareils de levage et machines)

## MARCHES PUBLICS

### MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 25 000 € HT

#### **MISSIONS GEOTECHNIQUES G1 ET G2 – STADE HENRI FLECHON – LA CHAGNE**

Titulaire : AING GEOTECHNIQUE – 10 Ter Avenue de la Gare – 01100 BELLIGNAT

Marché 20/015 notifié le 10/12/2019

Montant du marché : Tranche ferme : 4735,00 € HT Tranche optionnelle 1 : 4 590,00 € HT

#### **MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LA RÉHABILITATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

Titulaire : APAVE SUDEUROPE - 515 chemin du Petit Plan - 01250 SAINT JUST

Marché 20/034 notifié le 06/02/2020

Montant du marché : 2 650,00 € HT

#### **MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE POUR LA RÉHABILITATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

Titulaire : SOCOTEC CONSTRUCTION - 487 rue Léopold le Hon - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/044 notifié le 21/02/2020

Montant du marché : 2440,00 € HT

#### **MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LA RÉHABILITATION LOURDE DU GYMNASSE HENRY VILLARD**

Titulaire : QUALICONSULT – 150 Bâtiment E, Avenue François Pignier – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 20/036 notifié le 18/12/2019

Montant du marché : 3560,00 € HT

#### **MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE POUR LA RÉHABILITATION LOURDE DU GYMNASSE HENRY VILLARD**

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLE – 261 rue de Schutterwald – 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 20/037 notifié le 18/12/2019

Montant du marché : 3200,00 € HT

## **FOURNITURES**

### **ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ÉCOLES ET LA PETITE ENFANCE**

Titulaire : Librairie MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 Bourg-en-Bresse

Marché 20/050 notifié le 12/03/2020

Montant minimum du marché : 5 000 € HT - Montant maximum du marché : 15 000 € HT

DURÉE DU MARCHÉ DE LA NOTIFICATION AU 01/09/2021

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 40 000 € HT**

## **FOURNITURES**

### **FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

**Lot 3 : Vêtements issus du commerce équitable coton 100% bio**

Titulaire : FAIR FIBERS – 139 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 PARIS

Marché 20/014 notifié le 20/01/2020

Montant maximum du marché : 70 000 € HT

Durée du marché de la notification au 01/09/2021

## **SERVICES**

### **MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

Titulaire : BEL AIR ARCHITECTURES *groupement avec CAILLAUD* - 15 BD Jules Ferry - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/029 notifié le 09/12/2019

Montant du marché : 39 655,00 € HT

### **ETUDES GÉOTECHNIQUES ET AMO GESTION SOLS POLLUÉS PONT DE LYON**

Titulaire : GINGER CEBTP - 53 rue Jean Zay - CS 90092 - 69802 SAINT PRIEST CEDEX

Marché 20/038 notifié le 21/02/2020

Durée du marché : 4 ans

Montant minimum du marché : 20 000 € HT

Montant maximum du marché : 60 000 € HT

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 90 000 € HT**

## **SERVICES**

### **ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – PASSATION ET SUIVI DE MARCHÉ D'EXPLOITATION AVEC ENGAGEMENT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

Titulaire : ELCIMAI ENVIRONNEMENT- 23 avenue de Poumeyrol - 69300 CALUIRE ET CUIRE

Marché 20/052 notifié le 13/03/2020

Montant du marché : 49 588,00 € HT

### **CO-CATHÉDRALE NOTRE-DAME : ÉTUDE GLOBALE DE RESTAURATION INTÉRIEURE ET DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES COUVERTURES**

Titulaire : Architecture et Héritage - Mandataire du groupement Architecture et Héritage/ Caroline SNYERS/ ASSELIN - 29 rue Charles Montaland - 69100 VILLEURBANNE

Marché 20/040 notifié le 04/03/2020

Montant du marché : 43 965,00 € HT

## **FOURNITURES**

## **ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES ET DE DOCUMENTS IMPRIMES POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Lot 1 – littératures générales française et étrangère traduite pour adultes : romans de littérature générale

Titulaire : LIBRAIRIE DU THEATRE - 8 Cours Verdun - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/022 notifié le 03/02/2020

Montant minimum du marché : 8 000 € HT - Montant maximum du marché : 16 500 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

Lot 2 – littératures générales française et étrangère traduite pour adultes : poésie, théâtre, romans science-fiction, romans policiers, gros caractères, biographies, livres CD

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/023 notifié le 23/01/2020

Montant minimum du marché : 6 000 € HT - Montant maximum du marché : 15 500 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

Lot 3 – bandes dessinées en langue française pour tous publics

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/024 notifié le 23/01/2020

Montant minimum du marché : 6 000 € HT - Montant maximum du marché : 14 000 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

Lot 4 – documentaires courants et spécialisés de toutes disciplines en langue française pour tous publics

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/025 notifié le 23/01/2020

Montant minimum du marché : 7 000 € HT - Montant maximum du marché : 20 300 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

Lot 5 – ouvrages pour la jeunesse : fiction en langue française

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/026 notifié le 23/01/2020

Montant minimum du marché : 8 000 € HT - Montant maximum du marché : 20 500 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

Lot 6 – ouvrages pour la documentation locale et régionale : documentaires et fiction

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/027 notifié le 23/01/2020

Montant minimum du marché : 1 200 € HT - Montant maximum du marché : 3 000 € HT

Fin du marché : 31/12/2020

## **FOURNITURE D'IMPRIMES PERSONNALISEES POUR LES SERVICES DE LA VILLE**

Titulaire : BONG – 1 rue Eugène Hermann – 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

Marché 20/035 notifié le 17/02/2020

Montant minimum du marché : 3 000 € HT/an - Montant maximum du marché : 15 000 € HT

Renouvelable 3 fois

## **FOURNITURE DE VITRAGE**

Lot 1 : vitrage clair, martelé, feuilleté, armé et double vitrage

Titulaire : FOURNIER MIROITERIE - 384 avenue San Severo - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/031 notifié le 20/02/2020

Montant minimum du marché : 2 000 € HT/an - Montant maximum du marché : 15 000 € HT

Renouvelable 3 fois

Lot 2 : Polycarbonate

Titulaire : DESCOURS ET CABAUD - 176 avenue Francis de Pressense - 69200 VENISSIEUX

Marché 20/039 notifié le 20/02/2020

Montant minimum du marché : 200 € HT/an - Montant maximum du marché : 5 000 € HT

Renouvelable 3 fois

#### **FOURNITURE DE SUPPORTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Titulaire : CONIMAST INTERNATIONAL - ZI la Saunière - 89600 SAINT FLORENTIN

Marché 20/045 notifié le 12/03/2020

Montant minimum du marché : 20 000 € HT/an - Montant maximum du marché : 80 000 € HT

Renouvelable 1 fois

#### **TRAVAUX**

#### **RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DES GLYCINES – DÉSAMIANTAGE DES BÂTIMENTS « PHARMACIE ET GLYCINES »**

Titulaire : FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT - 1 rue Largillière -01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/053 notifié le 13/03/2020

Montant du marché : 48 509,96 € HT

#### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT**

#### **TRAVAUX**

#### **HÔTEL DE VILLE – RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR COURRIER**

Lot 1 : Démolition – Maçonnerie

Titulaire : JUILLARD JL et Fils - ZA les Bruyères - 01250 CEYZERIAT

Marché 20/004 notifié le 16/01/2020

Montant du marché : 17 100 € HT

Lot 2 : Carrelage – Faïence

Titulaire : AMVR POUPON CARRELAGE - 35 impasse de la Chanaie - 71480 DOMMARTIN LES CUISEUX

Marché 20/005 notifié le 16/01/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 4 730 € HT

Lot 3 : Plâtrerie Peinture

Titulaire : SARL CURT - 690 la Plaine -01250 JASSERON

Marché 20/006 notifié le 20/01/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 16 988,50 € HT

Lot 4 : Menuiseries intérieures

Titulaire : Menuiserie BUIRON - 132 ZA du Mollard - 01340 FOISSIAT

Marché 20/007 notifié le 16/01/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 8 978,40 € HT

Lot 5 : Electricité

Titulaire : AIN BRESSE ELECTRICITE - 91 allée du Thioudet - 01960 PERONNAS

Marché 20/008 notifié le 16/01/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 24 027,38 € HT

Lot 6 : Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation

Titulaire : BRACHET COMTET - 24 avenue Arsène d'Arsonval - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/009 notifié le 16/01/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 8 000 € HT

Lot 7 : Faux plafonds

Titulaire : MCP – Bérand- 1300 route du Plantay -01320 CHALAMONT

Marché 20/010 notifié le 03/02/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 3 310€ HT

**Lot 8 : Sols souples**

**Titulaire** : Entreprise PEROTTO - 23 rue Charles Robin - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/011 notifié le 16/01/2020

Montant du marché : 7 276,80 € HT

**CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE D'ACCÈS AU PARC DE LOISIRS DE BOUVENT ET RÉPARATION DE L'OUVRAGE D'ART 60**

**Lot 1** : Construction passerelle piétonne

**Titulaire** : RAYMOND TRAVAUX PUBLICS - Mandataire du groupement RAYMOND/FONTENAT -Chemin du moulin de Noirefontaine - 01250 MONTAGNAT

Marché 20/046 notifié le 12/03/2020

Montant du marché : 153 133,00 € HT

**Lot 2** : Réparation ouvrage d'art 60

**Titulaire** : RAYMOND TRAVAUX PUBLICS - Mandataire du groupement RAYMOND/FONTENAT -Chemin du moulin de Noirefontaine - 01250 MONTAGNAT

Marché 20/047 notifié le 12/03/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 29 650,00 € HT

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE MONTESQUIEU : RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES TROTTOIRS**

**Lot 1** : Travaux de voirie

**Titulaire** : EUROVIA ALPES - 1237 chemin du Champ de Chaux - 01240 CERTINES

Marché 20/042 notifié le 04/03/2020

Montant du marché : 289 995,50 € HT

**Lot 2** : Travaux de plantations

**Titulaire** : PARCS ET SPORTS - 7 rue Jean Mermoz - BP 70 - 69684 CHASSIEU

Marché 20/043 notifié le 04/03/2020

MONTANT DU MARCHÉ : 13 926,90,00 € HT

**STAND DE TIR DES VENNES : RECONSTRUCTION DU PAS DE TIR 100 METRES – MISE EN CONFORMITE AD'AP**

**Lot 1** : Maçonnerie – Gros œuvre

**Titulaire** : JUILLARD JEAN LOUIS ET FILS - ZA des Bruyères – 4 chemin de la plaine - 01250 JASSERON

Marché 20/016 notifié le 04/02/2020

Montant du marché : 32 400,00 € HT

**Lot 2** : Charpente métallique

**Titulaire** : BOYARD METAL - 62 rue de Presle - 01310 POLLIAT

Marché 20/017 notifié le 04/02/2020

Montant du marché : 76 380,50 € HT

**Lot 3** : Menuiserie

**Titulaire** : LES MENUISERIES DE L'AIN - 2, rue des Ormeaux - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/018 notifié le 05/02/2020

Montant du marché : 82 665,00€ HT

**Lot 4** : Peinture

**Titulaire** : SARL PETETIN - Rue de la Tour - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 20/019 notifié le 04/02/2020

Montant du marché : 14 946,00 € HT

**Lot 5** : Courants forts – courants faibles

**Titulaire** : EJ SAS - 5, rue Ampère 69 680 CHASSIEU

Marché 20/020 notifié le 04/02/2020

Montant du marché : 17 253,17 € HT

Lot 6 : Ventilation - Plomberie – Sanitaire

Titulaire : COMTET FREDERIC - 30 bis, Rue François Arago - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/021 notifié le 13/03/2020

Montant du marché : 16 370,00 € HT

## SERVICES

### MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION LOURDE DU GYMNASSE HENRI VILLARD

Titulaire : SG Architecte – 25, rue Bossuet 69006 LYON

Marché 20/028 notifié le 30/01/2020

Montant du marché : 90 000 € HT

## APPEL D'OFFRES

### SERVICES

#### MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CIRQUE

Titulaire : MOON SAFARI / ENERPOL / COSINUS / BUREAU D'ETUDES PLANTIER / TERRE ECO / ECHOLOGOS

Marché 20/041 notifié le 03/03/2020

Montant du marché : 358 698,13 €

## AVENANTS

### REHABILITATION DU BATIMENT C DE L'EX TRIBUNAL

Décision de prolongation de délai de 7 semaines soit une fin des travaux prévue semaine 50 pour les lots ci-après :

- Lot 2 Démolition – Gros œuvre – Marché 19/059
- Lot 4 Menuiseries extérieures - serrurerie – Marché 19/060
- Lot 5 Menuiseries intérieures – Marché 19/061
- Lot 6 Plâtrerie – peinture – plafonds - isolation – Marché 19/062
- Lot 7 Sol souple – carrelage - faïence - – Marché 19/063
- Lot 8 Elévateur PMR – Marché 19/064
- Lot 9 Chauffage – ventilation – plomberie – Marché 19/065
- Lot 10 Electricité – Marché 19/066

### REHABILITATION DE L'EX TRIBUNAL

Lot 9 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

Titulaire : CONVERT SA – 47 rue François Arago – 01008 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°2 au marché 19/065, remplacements de radiateurs en mauvais état. Création d'un branchement pour le bâtiment avec reprise d'enrobés.

Notifié le 09/12/2019.

Montant de l'avenant : 15 485 € HT

Lot 10: Electricité – Courant fort / faible

Titulaire : MICHELARD SA – 224 rue des Treize Vents – 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/066, modification du cheminement du câble électrique, travaux d'étanchéité nécessaires pour la traversée de câbles. Cylindres électroniques mis en œuvre sur les portes des locaux ménages.

Notifié le 12/12/2019.

Montant de l'avenant : 3 222,60 € HT

**MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE, ECS, VMC ET CLIMATISATION SUR UNE PARTIE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

Titulaire : DALKIA – 37 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT-ANDRE

Avenant n°4 au marché 15/073 : modification du prix du gaz, ajout de 4 sites (centre de loisirs Dévorah, OMS, Archives mairie, EPE Jarrin) en P2 et de l'équipement CTA double flux (site Camus)

Date de notification : 10/01/2020 Montant de l'avenant : - 200 660,38 € HT

**COMPLEXE SPORTIF DES VENNES – RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES MOUTHIER, CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE ET CONSTRUCTION DE VESTIAIRES A DESTINATION DES JOUEURS DE FOOTBALL ET RUGBY**

Titulaire : KILINC ARCHITECTURE, mandataire du groupement KILINC/ ECOMETRIS/STRUCTURES BATIMENT/ILTEC – 6 rue Dumenge – 69004 LYON

Avenant n°3 au marché 18/024 : rémunération complémentaire suite au prolongement de délai des travaux lié à la reconsultation du lot 5 (marché initial résilié)

Date de notification : 18/02/2020 Montant de l'avenant : 20 792,64 € HT

**CONSTRUCTION DES VESTIAIRES LOUIS MOUTHIER ET D'UNE SALLE D'ANIMATION SPORTIVE - CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DES VENNES**

**Lot n°1 – Démolition**

Titulaire : TLTP DANNENMULLER – 50 chemin des Essarts -01310 POLLIAT

Avenant n°1 au marché 19/009, absence d'amiante dans l'analyse complémentaire, le diagnostic complet ne pouvant être effectué lors du lancement de la consultation du fait de l'utilisation de la chaufferie

Notifié le 12/12/2020. Montant de l'avenant : -8 845 € HT

**Lot n°3 – Maçonnerie gros œuvre**

Titulaire : SARL JUILLARD JL et Fils – ZA des Bruyères – 4 chemin de la Plaine – 01250 JASSERON

Avenant n°1 au marché 19/011, mise à disposition des installations de chantier + abonnement eau et électricité prolongés suite à la prolongation de délai des travaux liée à la reconsultation du lot 5 dont le marché initial a été résilié

Notifié le 05/02/2020. Montant de l'avenant : 2 197,76 € HT

**Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium**

Titulaire : MOREL SAS – 237 rue des 13 Vents – 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/133, transfert de la prestation concernant la pose de bavettes en traitement des seuils et appuis de laie bavette vers le lot 4

Notifié le 03/03/2020. Montant de l'avenant : -760,03 € HT

**Lot n°6 – Revêtements de façade**

Titulaire : SARL A. JUILLARD – ZA des Bruyères – 01250 JASSERON

Avenant n°1 au marché 19/014, application d'une lasure métallisée dorée sur le vestiaire conservé

Notifié le 02/03/2020. Montant de l'avenant : 1 141,86 € HT

**Lot n°7 – Cloisons, doublages, faux plafonds, peinture, nettoyage**

Titulaire : GPR- 29 avenue Arsène d'Arsonval – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/015, transfert de la prestation pare-pluie vers le lot 4

Notifié le 28/02/2020. Montant de l'avenant : 6 892,09 € HT

**Lot n°9 – Menuiserie bois**

Titulaire : LES MENUISERIES DE L'AIN – 2 rue des Ormeaux - 01000 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/017, remplacement de l'ensemble de mobilier fixe initialement prévu en stratifié par des ensembles en lamellé collé

Notifié le 28/02/2020. Montant de l'avenant : -415,80 € HT

**Lot n°11 – Electricité courants forts courants faibles**

Titulaire : SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE – 106 rue Ampère – 01960 PERONNAS

Avenant n°1 au marché 19/019, câblage de l'alimentation des Défibrillateurs Automatisés Externes réglementaires

Notifié le 27/02/2020. Montant de l'avenant : 1 067,96 € HT

#### **Lot n°12 – Chauffage Ventilation Plomberie**

Titulaire : SARL BRACHET – COMTET - 24 avenue Arsène d'Arsonval – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/020, remplacement de la chaudière et du préparateur d'eau chaude sanitaire, suppression de la prestation entrée d'air neuf transféré au lot menuiseries extérieures.

Notifié le 06/02/2020. Montant de l'avenant : 10 240,77 € HT

### **ORGANISATION ET GESTION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX**

#### **Lot 4 Centre de loisirs Ados – Réseau 11/16 ans**

Titulaire : ADSEA 01 – 526 rue Paul Verleine - 01960 PERONNAS

Avenant n°1 au marché 18/108, mise à disposition d'un local situé 42 rue Charles Robin, la capacité d'accueil du local Croix Blanche ne répondant plus aux normes.

Date de notification 21/02/2020 – Montant de l'avenant : 16 500 € HT

### **CONSTRUCTION DE LA MCC**

#### **Lot 19 Electricité**

Titulaire : MARGUIN SAS – ZI du Creuzat – 01320 CHALAMONT

Avenant 1 au marché 18/063, ajout d'une alimentation électrique pour le ballon d'eau chaude du bar. Divers changements apportés au CCTP en phase instruction du permis de construire suite aux réunions avec les services instructeurs.

Date de notification : 07/01/20 – Montant de l'avenant 19 569,82 € HT

### **CONSTRUCTION DE LA MCC**

#### **Lot 19 Electricité**

Titulaire : MARGUIN SAS – ZI du Creuzat – 01320 CHALAMONT

Avenant 2 au marché 18/063, demandes complémentaires des futurs utilisateurs et demandes du maître d'œuvre.

Date de notification : 07/01/20 – Montant de l'avenant 10 244,73 € HT

### **CONSTRUCTION DE LA MCC**

#### **Lot 11 Revêtements de sols souples**

Titulaire : PEROTTO – 23 rue Charles Robin – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 18/055, Mise en place d'un caoutchouc dans la zone d'accueil en remplacement du béton quartzé prévu

Date de notification : 13/03/20 – Montant de l'avenant 1 002,90€ HT

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 25 000 € HT**

### **RÉALISATION DE PRESTATIONS D'EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES DE SITES ET SOLS POLLUÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION ET RÉHABILITATION DE L'ANCIEN LOCAL D'AGRI SUD EST À BOURG-EN-BRESSE**

Titulaire : DEKRA INDUSTRIAL - SAS 19 rue Stuart Mill BP 308 - 87008 LIMOGES CEDEX

Marché 20/055 notifié le 10/04/2020

Montant du marché : 4995,00 € HT

### **AVENANTS**

### **CONSTRUCTION DES VESTIAIRES LOUIS MOUTHIER ET D'UNE SALLE D'ANIMATION SPORTIVE - CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DES VENNES**

#### **Lot 10 Espaces verts et aménagements extérieurs**

Titulaire : SOTRAPP TP - 222 rue du loup – 01440 VIRIAT

Avenant 2 au marché 19/018, ajustement de la surface de béton désactivé aux abords du bâtiment Mouthier et Réalisation d'une percée pour l'entrée des réseaux Pb dans la chaufferie Seillon



Date de notification : 06/04/2020 – Montant de l'avenant 4 429,00 € HT

**Lot 10 Espaces verts et aménagements extérieurs**

Titulaire : EURL IRMAK - 197 route d'Aix les bains – 73000 SONNAZ

Avenant 2 au marché 19/012,

- Plus-value pour la pose de bardage métallique sous deux éléments de reglit du bâtiment Mouthier
- Transfert de prestation pour la fourniture et pose des pare pluie initialement prévus au Lot 7
- Transfert de prestation pour la fourniture et pose des bavettes initialement prévues au lot 5

Date de notification : 01/04/2020 – Montant de l'avenant 2 789,83 € HT

Commande le 27 mars 2020 de 70 000 masques chirurgicaux et 30 000 masques FFP2, pour un montant de 102 000 € HT auprès de PRO LASER

Commande le 10/04/2020 de 40 000 masques barrière, pour 80 000 € HT auprès de Filtration SA

Commande le 14 avril 2020 de 50 000 masques barrière, pour 100 000 € HT auprès de Filtration SA

Commande le 15 avril 2020 de 50 000 masques barrière, pour 94 500 € HT auprès de GEDIVEPRO

Commande le 16 avril 2020 de 30 000 masques barrière, pour 111 000 € HT auprès de 7FASHION

Commande le 16 avril 2020 de 10 000 masques barrière ; pour 13 000 € HT auprès de TREMP LIN

Commande le 17 avril 2020 de 15 hygiaphones 800x 700 mm auprès de MABEO, pour 1 854,72 € TTC. (Dans le cadre de la création/installation de protections pour les accueils)

\*\*\*

La séance est levée à 11 h 05.

Bourg-en-Bresse, le 29 mai 2020

**Le Secrétaire de séance,**

**M. Aurane REIHANIAN**

